



Commune de Prez

Procès-verbal de la séance n° 19 du Conseil général du mardi 1^{er} octobre 2024

Heure de début : 19h30 – Heure de fin : 21h10 / Lieu : Noréaz

Personnes présentes

Président : M. Pierre Alain Scherly
Pour le Conseil général : 27 Conseiller·ère·s généraux·ales
Pour le Conseil communal : M. David Bonny, Syndic
Mme Isabelle Staub Barbey, vice-Syndique
Mmes Isabelle Bersier et Séverine Egger
MM. Pierre Bovet, Philippe Jolliet et Lionel Schouwey

Personnes excusées

Pour le Conseil général : Mme Delphine Mettraux
M. Martial Brülhart

Secrétaire au procès-verbal : Mme Rosalie Broye

Il est 19h30, M. le Président, Pierre Alain Scherly, ouvre la séance.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,
Monsieur le Syndic,
Madame la vice-Syndique,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,
Madame la Secrétaire communale adjointe,
Mesdames et Messieurs les membres du public,

Nous débutons la partie formelle de la séance. Mme Rosalie Broye, Secrétaire communale adjointe, tient le procès-verbal. La séance a été convoquée conformément à notre règlement par l'envoi de la communication par courriel ou par poste pour les conseiller·ère·s qui en ont fait la demande, et par la publication dans la Feuille Officielle le 20 septembre 2024. Je donne la parole à la Secrétaire communale adjointe pour l'appel nominal.

Mme Rosalie Broye procède à l'appel nominal.

M. le Président reprend la parole.

Je constate que le quorum est atteint et que la majorité absolue est de 14, nous sommes 27.

Les scrutateurs pour cette séance sont :

MM. Mario Ramalho, Mattia Bosco, Pierre-Alain Egger et Christian Carrel. Ils se sont répartis les tables et le comptage. Je les prie de décompter le nombre de membres dans leur secteur.

La séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera conservé jusqu'à l'approbation de celui-ci. Il est demandé à chaque personne qui s'exprime d'utiliser le micro afin de faciliter la prise du procès-verbal.

L'ordre du jour qui nous est proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2024
2. Informations du Bureau
3. Election à la vice-Présidence du Conseil général
4. Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL)
 - a. Vote sur la modification de l'article 16 des statuts
 - b. Vote sur la modification de l'article 39 des statuts
5. Délégation de compétence pour la vente de la Carrée communale sise à l'Impasse des Charbonnières 9, 1747 Corserey
6. Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value
7. Nomination d'un-e membre au sein de la Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs pour le groupe de Prez-vers-Noréaz
8. Point de situation sur le projet de complexe scolaire, sportif et culturel
9. Informations du Conseil communal
10. Questions, propositions et divers

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

M. Jean-Marc Meuwly, à titre personnel, exprime des interrogations quant à la vente de la Carrée communale qui est de nature confidentielle (cf. l'avenant relatif à la vente de la parcelle). Il rappelle qu'une séance du Conseil général ne peut pas être tenue à huis clos.

M. le Président précise que l'avenant en question était joint au courriel transmettant la convocation à cette séance. Le Conseil communal souhaitait demander au public de quitter la salle lors des délibérations du point 5 de l'ordre du jour. Toutefois, après consultation de l'art. 35 al. 1 du Règlement du Conseil général (RCG), il apparaît que les séances du Conseil général sont publiques et qu'un huis clos ne peut être prononcé.

La question soulevée par M. Jean-Marc Meuwly étant pertinente, **M. le Président** demande au Conseil communal si le point doit être maintenu à l'ordre du jour ou retiré.

M. Philippe Jolliet confirme que le Conseil communal souhaite maintenir ce point à l'ordre du jour. Il rappelle que, conformément à la Loi sur les communes (LCo), une assemblée communale ne peut se tenir à huis clos et que, par analogie, cette règle s'applique également

au Conseil général. Il conclut en espérant que cette transparence n'aura pas d'impact négatif sur la vente.

M. le Président le remercie et annonce que le point 5 « Délégation de compétence pour la vente de la Carrée communale sise à l'Impasse des Charbonnières 9, 1747 Corserey » est maintenu à l'ordre du jour, avec une communication transparente sur les montants concernés.

Il n'y a pas d'autres remarques. L'ordre du jour est approuvé.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2024

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2024 était disponible sur le site internet, il ne sera donc pas lu. La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Nous procédons au vote à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 23 mai 2024 lèvent la main.

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Informations du Bureau

M. le Président prend la parole.

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Je tiens tout d'abord à vous remercier cher·ère·s Conseiller·ère·s généraux·ales pour la confiance que vous m'avez accordée. Je suis très ravi de pouvoir m'investir et représenter la commune auprès des citoyen·ne·s et des différent·e·s partenaires. Je me réjouis de poursuivre sur la lancée de mon prédécesseur et de collaborer avec le Conseil communal.

C'est avec un grand plaisir que je reprends la Présidence et je suis persuadé que nous saurons relever ensemble les défis qui nous attendent dans un esprit d'ouverture et dans l'intérêt de la population. En effet, ces prochains temps seront riches en événements pour la commune puisque le projet du nouveau centre scolaire, sportif et culturel a été dévoilé. C'est avec une certaine satisfaction que j'ai découvert le projet retenu qui s'intègre complètement dans cette zone d'intérêt général (ZIG) du village de Prez-vers-Noréaz. C'est maintenant que le travail de détail commence. Dans cette phase de finalisation, j'espère que le Conseil communal fera participer certain·e·s membres du Conseil général par la mise sur pied d'une commission ad hoc afin de définir pleinement les desideratas des différent·e·s partenaires.

Le Bureau s'est réuni une fois depuis la dernière séance en date du 3 septembre 2024 afin de préparer la séance de ce jour. À l'occasion de cette séance, le Bureau a soutenu l'initiative du groupe de Noréaz d'organiser une rencontre avec la population du village. Cette dernière était

très enrichissante pour le groupe de Noréaz et leur a permis de connaître les préoccupations de la population et d'échanger avec elle.

Au niveau organisationnel et en accord avec le Conseil communal, le Bureau a arrêté les dates suivantes du Conseil général pour 2025 : le mardi 11 mars, le mardi 20 mai, le mardi 7 octobre et le mardi 9 décembre 2025 à 19h30.

Comme vous le savez avec l'élection de M. Lionel Schouwey au Conseil communal, un siège vacant est à repourvoir pour le cercle de Corserey. Conformément aux dispositions légales, le Conseil communal a convoqué le corps électoral du cercle électoral de Corserey en vue d'une élection complémentaire au Conseil général, le dimanche 27 octobre 2024, afin de repourvoir le siège vacant. L'élection a lieu selon le système proportionnel, avec le principe de la majorité relative.

Comme aucune liste n'a été déposée, l'élection aura lieu selon les règles de l'élection ouverte. Le corps électoral peut voter pour toute personne éligible du cercle électoral de Corserey.

En outre, au printemps 2024, nous avons également reçu une lettre de Mme Roxane Schoepfer qui a démissionné de la Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs et il revient au groupe de Prez-vers-Noréaz de nommer un·e successeur·e à ce poste.

Comme à l'accoutumée, et depuis quelques années, ce sont les sociétés de Jeunesse de nos trois villages qui ont organisé la fête du 1^{er} août. Je tiens à remercier M. Lionel Schouwey, qui m'a remplacé pour le discours en mon absence, étant en vacances à ce moment-là. Par la même occasion, j'en profite pour remercier les trois jeunes pour l'organisation de cette manifestation.

J'ai également pris part à l'inauguration des sentiers pédestres de la commune le samedi 24 août 2024.

Le jeudi 19 septembre 2024, le groupe de Noréaz a organisé une rencontre avec la population, permettant à ses membres de se présenter et d'informer les habitant·e·s sur les dicastères dans lesquels il·elle·s travaillent. Ce fût un échange intéressant qui a permis de partager des informations sur les différents travaux en cours et de rassurer les personnes présentes, bien que le dénouement du complexe scolaire ne soit pas encore connu.

Je tiens à remercier le groupe de Noréaz pour la tenue de cette soirée, ainsi que les membres du Conseil communal qui ont pu répondre de vive voix aux diverses interpellations des villageois·es. Ce fût un échange convivial. Je suis convaincu qu'une telle démarche a tout son sens pour être à l'écoute de nos villageois·es et permettre de mieux comprendre les sujets qui les préoccupent.

Je rappelle que nous aurons la possibilité pour ceux·celles qui se sont inscrit·e·s de participer à la séance d'informations et d'échanges de la Préfecture qui aura lieu le 2 octobre 2024 sur le site de Grangeneuve à propos de thèmes en lien avec le Conseil général.

Il n'y a pas d'autres communications du Bureau.

3. Election à la vice-Présidence du Conseil général

M. le Président prend la parole.

A la suite de l'élection de M. Lionel Schouwey au Conseil communal, il faut nommer une personne pour la charge vacante de vice-Président·e.

J'attends vos propositions pour le groupe de Corserey.

M. Guy-Lou Vuarnoz, pour le groupe de Corserey : nous proposons avec plaisir la candidature de Mme Louise Reymond. Elle est très motivée.

M. le Président le remercie et demande s'il y a d'autres candidatures.

Il n'y en a pas.

Conformément à l'art. 14 al. 2 du RCG, le nombre de candidat·e·s est égal au nombre de sièges à repourvoir, l'élection est donc tacite à moins que quelqu'un·e demande un scrutin de liste.

Cela ne semble pas être le cas, M. le Président propose à l'assemblée d'applaudir la candidate qui est déclarée élue.

Mme Louise Reymond est élue tacitement à la vice-Présidence du Conseil général.

4. Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL)

a. Vote sur la modification de l'article 16 des statuts

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour la présentation de l'objet.

Mme Séverine Egger prend la parole.

Lors de sa séance du 23 mai 2023, le Conseil général de Prez avait refusé les modifications statutaires du COSAHL adoptées par l'assemblée des délégué·e·s du 14 décembre 2022, à savoir : la nouvelle composition du comité de direction (art. 16 des statuts), une nouvelle clé de répartition des frais (art. 37), c'est notamment ce point qui avait péché, ainsi que l'augmentation de la limite d'endettement (art. 39).

Ces modifications n'ont pas pu entrer en vigueur, car elles n'ont pas trouvé la majorité requise des trois quarts des législatifs des communes membres représentant les trois quarts de la population. Ce refus étant essentiellement dû à la nouvelle clé de répartition, l'association a décidé de renoncer à la modification de la clé de répartition des frais.

L'évolution des coûts de construction des deux projets en cours (l'assainissement du CO de Marly et la construction d'un nouveau CO à Givisiez) a, en outre, contraint l'association à revoir la limite d'endettement. Les modifications statutaires proposées sont l'art. 16 relatif à la composition du comité de direction et l'art. 39 relatif à la limite d'endettement.

M. le Président la remercie et précise que, concernant l'art. 16, les modifications portent sur le nombre de membres au sein du comité de direction qui passe de dix à onze avec l'ajout de Givisiez en tant que commune siège. Il donne la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Mme Ludivine Besomi Chatagny, Présidente de ladite Commission, prend la parole.

Les statuts de l'association du COSAHL avaient déjà fait l'objet d'une votation lors d'une précédente séance du Conseil général. Les membres de la Commission financière avaient émis un préavis négatif, notamment à cause de la proposition de la clé de répartition des charges.

La nouvelle clé de répartition ayant été abandonnée dans la proposition de modification, les membres de la Commission financière recommandent d'approuver les statuts du COSAHL tels que présentés.

M. le Président la remercie et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Nous procédons à l'approbation de la modification de l'art. 16 des statuts du COSAHL en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Celles et ceux qui approuvent la modification de l'art. 16 des statuts du COSAHL lèvent la main.

La modification de l'art. 16 des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL) est approuvée à l'unanimité.

b. Vote sur la modification de l'article 39 des statuts

M. le Président rappelle que Mme Séverine Egger et Mme Ludivine Besomi Chatagny, Présidente de la Commission financière, se sont déjà exprimées à ce sujet. La modification de l'art. 39 porte sur la limite d'endettement, qui passera de 100 à 150 millions de francs. Il ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Nous procédons à l'approbation de la modification de l'art. 39 des statuts du COSAHL en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Celles et ceux qui approuvent la modification de l'art. 39 des statuts du COSAHL lèvent la main.

La modification de l'art. 39 des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL) est approuvée à l'unanimité.

5. Délégation de compétence pour la vente de la Carrée communale sise à l'Impasse des Charbonnières 9, 1747 Corserey

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour la présentation de l'objet.

M. Philippe Jolliet prend la parole.

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

En complément au message qui vous a été transmis, la demande de délégation de compétence dont il est question se réfère à l'art. 10 al. 3 du Règlement des finances (RFin) de notre commune. Cet article stipule que lorsqu'une vente est envisagée et que le montant estimé dépasse CHF 100'000.00, le Conseil communal peut soit soumettre la vente à l'approbation du Conseil général soit demander une délégation de compétence pour y procéder. Nous avons jugé cette dernière option plus simple, car elle nous offrirait une plus grande flexibilité.

Lors du dernier plan financier, nous avons annoncé qu'il était prévu de vendre plusieurs objets. Nous souhaitons donner la priorité à la Carrée communale, car nous avons reçu une demande d'achat de la part du locataire actuel. C'est pourquoi, au cours de l'année 2024, nous avons entrepris les démarches nécessaires afin de retirer cet objet du patrimoine agricole, en effectuant un reparcellement et en demandant la validation du canton. Nous n'aurions pas pu le vendre tel quel à l'époque car il aurait dû être estimé par le canton avec une valeur moindre.

Comme vous pouvez le voir sur le plan figurant dans le message, la parcelle a été réduite et peut désormais être vendue avec le bâtiment au prix souhaité. La proposition du Conseil communal est donc de demander au Conseil général l'autorisation de vendre cet objet à un prix plancher correspondant à la dernière estimation reçue.

Nous disposons de deux estimations pour la Carrée communale. La première, réalisée lors de la réévaluation de notre patrimoine financier selon MCH2, était une estimation grossière basée uniquement sur les plans et l'aspect extérieur du bâtiment, et n'était pas très détaillée. Après avoir reçu la demande d'achat concrète du locataire, nous avons demandé une seconde estimation, plus précise, basée sur une visite complète du bâtiment et prenant en compte le reparcellement de la parcelle. Cette dernière estimation est plus basse et s'élève à CHF 681'125.00.

Nous sollicitons donc une délégation de compétence pour vendre cet objet par l'intermédiaire d'un mandataire externe, avec lequel nous avons déjà pris contact pour des conseils. L'idée est de vendre le bâtiment au·à la plus offrant·e, avec un prix plancher de CHF 681'125.00, tout en privilégiant le locataire actuel en lui permettant de s'aligner sur la meilleure offre, afin de lui permettre de rester dans son logement.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président le remercie et donne la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Mme Ludivine Besomi Chatagny, Présidente de ladite Commission, prend la parole.

Les membres du Conseil communal ont exposé la nécessité de vendre certains biens communaux en vue du financement du nouveau complexe scolaire. À la suite de ces explications, les membres de la Commission financière proposent d'accepter la délégation de

compétence pour la vente de la Carrée communale sise à l'Impasse des Charbonnières 9 à Corserey. Ils recommandent toutefois de mandater une entreprise professionnelle externe pour se charger de cette vente.

M. le Président la remercie et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Nous procédons à l'approbation de la délégation de compétence au Conseil communal pour la vente de la Carrée communale sise à l'Impasse des Charbonnières 9, 1747 Corserey en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Celles et ceux qui approuvent la délégation de compétence au Conseil communal pour la vente de la Carrée communale sise à l'Impasse des Charbonnières 9, 1747 Corserey lèvent la main.

La délégation de compétence au Conseil communal pour la vente de la Carrée communale sise à l'Impasse des Charbonnières 9, 1747 Corserey est approuvée à l'unanimité.

6. Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour la présentation de l'objet.

M. Philippe Jolliet prend la parole.

Je n'entrerai pas dans les détails, mais je souhaite vous apporter quelques compléments d'information par rapport à ce qui était communiqué dans le message. Une loi fédérale relative à la taxe sur la plus-value est entrée en vigueur en 2008. Les cantons devaient ensuite mettre cette loi fédérale en application. La loi cantonale fribourgeoise est entrée en vigueur en octobre 2023 offrant aux communes la possibilité d'adopter un Règlement communal relatif à la taxe sur la plus-value.

Cette taxe sur la plus-value est relativement technique. Vous avez peut-être consulté le document explicatif, disponible sur le site internet de la commune et rédigé par le canton, qui décrit en quoi consiste cette taxe, à quoi elle sert et comment elle est calculée. Bien que complexe, son importance pour les communes reste limitée, car c'est le canton qui en assure la gestion et l'application.

Il est important de souligner que trois types de parcelles sont concernées par cette taxe :

- Les mises en zone : lorsqu'un terrain agricole est reclassé en zone à bâtir, ce qui ne concerne pas notre commune.
- Les changements d'affectation : lorsqu'une zone artisanale est créée dans une commune, ce qui n'est pas pertinent pour notre commune à court et moyen terme.
- Les augmentations d'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) de plus de 50% : ce qui pourrait potentiellement concerner notre commune avec l'adoption des nouveaux PAL.

Ce vote n'aura aucun impact direct sur la charge fiscale des citoyen-ne-s, qui continueront à payer le même montant. Ce qui changera, c'est la répartition de la taxe. Nous avons la possibilité de prélever jusqu'à 25% de la taxe, ce qui est la proposition du Conseil communal, à

l'instar de la majorité des communes voisines. C'est le maximum que nous pouvons prélever, et c'est pourquoi le Conseil communal vous propose ce règlement avec ce pourcentage.

Le financement des objets qui peut être proposé figure dans le règlement. Ce dernier est repris du règlement-type, ce qui a également été fait dans la quasi-totalité des communes voisines.

Bien que le Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value n'ait pas encore été formellement validé par le canton, il ne devrait pas y avoir de problème, car il est basé sur le règlement-type proposé par le canton. C'est pourquoi le Conseil communal vous propose de bien vouloir accepter ce règlement tel que présenté ce soir.

M. le Président le remercie et donne la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Mme Ludivine Besomi Chatagny, Présidente de ladite Commission, prend la parole.

Après discussion, les membres de la Commission financière recommandent d'approuver l'introduction d'une taxe communale sur la plus-value, au taux de 25% du prélèvement cantonal, respectivement en élaborant un règlement communal y relatif.

Pour plus de clarté, les membres de la Commission financière formulent un amendement, à savoir intégrer le texte de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) dans l'art. 3, let. a, à savoir « les indemnités pour cause d'expropriation matérielle découlant d'une mesure d'aménagement faisant suite à une entente entre la commune et la ou le propriétaire (art. 60 et 61 de la loi du 23 février 1984 sur l'expropriation) ».

M. le Président la remercie et ouvre la discussion générale sur le règlement.

Comme la parole n'est pas demandée, je constate qu'il n'y a pas d'opposition à une entrée en matière. Nous passons donc à la discussion de détail qui se fera article par article.

Art. 1 But

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Art. 2 Taux

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Art. 3 Affectation de la taxe communale (art. 113c al. 5 LATeC)

M. le Président rappelle l'amendement formulé par la Commission financière.

- a) les indemnités pour cause d'expropriation matérielle découlant d'une mesure d'aménagement faisant suite à une entente entre la commune et la ou le propriétaire (art. 60 et 61 de la loi du 23 février 1984 sur l'expropriation) ;

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Art. 4 Financement spécial

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Art. 5 Finances communales

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Art. 6 Entrée en vigueur

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. le Président demande s'il y a des remarques.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président demande à la Commission financière si elle maintient l'amendement présenté (art. 42 al. 1 RCG).

L'amendement est maintenu.

M. le Président demande au Conseil communal s'il se rallie à cet amendement. S'il y a un ralliement et qu'aucun·e membre ne demande de s'en tenir à la proposition initiale, il sera directement procédé au vote sur le texte amendé (art. 42 al. 2 RCG). S'il n'y a pas de ralliement, la proposition du Conseil communal sera votée, puis l'amendement (art. 42 al. 3 RCG).

M. Philippe Jolliet répond que le Conseil communal se rallie à l'amendement formulé par la Commission financière. Il s'agit d'une précision reprise dans le règlement de la commune d'Avry. Cet ajout offrira plus de clarté.

M. le Président demande aux membres du Conseil général si quelqu'un·e souhaite s'en tenir à la proposition initiale.

Cela ne semble pas être le cas.

Nous procédons à l'adoption du Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value avec l'amendement formulé en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Celles et ceux qui approuvent le Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value avec l'amendement formulé lèvent la main.

Le Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value avec l'amendement formulé est approuvé à l'unanimité.

7. Nomination d'un membre au sein de la Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs pour le groupe de Prez-vers-Noréaz

M. le Président prend la parole.

Mme Roxane Schoepfer du groupe de Prez-vers-Noréaz a démissionné le 23 mai 2024 de la Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs pour des raisons professionnelles. Il y a lieu de procéder à l'élection d'un·e Conseiller·ère général·e du groupe de Prez-vers-Noréaz pour la remplacer au sein de cette commission.

Par souci de transparence, M. le Président lit la lettre de Mme Roxane Schoepfer du 23 mai 2024 relative à sa démission de la Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs.

M. le Président demande au groupe de Prez-vers-Noréaz s'il y a des propositions.

M. Pierre-Alain Egger, pour le groupe de Prez-vers-Noréaz : nous proposons M. Christian Carrel. Il est très motivé.

M. le Président le remercie et demande s'il y a d'autres candidatures.

Il n'y en a pas.

Conformément à l'art. 14 al. 2 du RCG, le nombre de candidat·e·s est égal au nombre de sièges à repourvoir, l'élection est donc tacite à moins que quelqu'un·e demande un scrutin de liste.

Cela ne semble pas être le cas, M. le Président propose à l'assemblée d'applaudir le candidat qui est déclaré élu.

M. Christian Carrel est élu tacitement à la Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs.

8. Point de situation sur le projet de complexe scolaire, sportif et culturel

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour la présentation de l'objet.

M. David Bonny prend la parole.

En préambule, le Conseil communal tient à rappeler qu'il s'agit d'un projet nécessaire. La commune manque de salles de classe et d'infrastructures adéquates. Ce projet est essentiel non seulement pour les élèves et les familles, mais aussi pour l'ensemble de la population, car il inclut également un complexe sportif et culturel. L'objectif est de centraliser l'ensemble des prestations, telles que l'accueil extrascolaire (AES), le bureau de la direction, ainsi que les services de logopédie et de psychologie, en plus des salles de classe.

Pour donner un peu de contexte, lors de la présentation du projet gagnant le 25 septembre 2024, il a été rappelé que la commune a fusionné le 1^{er} janvier 2020. Toutefois, la problématique des infrastructures scolaires avait été mise de côté afin de privilégier d'autres points plus urgents.

Le 13 avril 2021, une séance spéciale du Conseil communal a été consacrée à la réflexion autour d'une nouvelle école primaire et des infrastructures manquantes. Nous avons pris conscience que la situation ne serait plus suffisante à moyen terme. L'unanimité du Conseil communal a été d'opter pour un regroupement de toutes les infrastructures sur un seul site, ce qui semblait être la meilleure solution. Pour cela, nous avons souhaité fournir des éléments convaincants afin de justifier nos choix. Ainsi, une analyse de l'état actuel des bâtiments communaux a été réalisée en 2022, mettant en lumière la vétusté de plusieurs bâtiments, bien qu'ils demeurent fonctionnels.

De plus, une étude réalisée par Team+ a examiné l'implantation d'un futur complexe scolaire dans la commune, prenant en compte la présence des enfants dans les villages, les transports et les zones d'intérêt général (ZIG). Il se trouve que, géographiquement, le village de Prez-vers-Noréaz est situé au centre de la commune, là où se concentre également le plus grand nombre d'enfants. Cela a conduit à la conclusion que la ZIG de l'école actuelle constitue l'emplacement idéal pour le futur complexe.

Ces deux études ont été présentées au Conseil général et devraient être accessibles sur le site internet de la commune. Par la suite, le Conseil général a voté un crédit d'étude pour la construction d'un complexe communal à Prez-vers-Noréaz. Le bureau d'architectes Chappuis SA a été mandaté afin de préparer et lancer un concours d'architecture en vue de désigner le projet du nouveau complexe scolaire, sportif et culturel, selon une procédure ouverte. En amont, nous avons demandé à Chappuis SA de réaliser une étude de faisabilité pour confirmer la viabilité de l'option choisie, à savoir l'emplacement de l'école actuelle de Prez-vers-Noréaz. Cette étude a démontré que l'installation du nouveau complexe était tout à fait possible sur ce site.

Pour le concours d'architecture, le Conseil communal a choisi la variante la plus économique, qui consiste à conserver la structure de l'école actuelle, incluant la petite salle existante, tout en ajoutant un nouveau bâtiment avec de nouvelles salles de classe et une halle polyvalente, semblable à ce qui a été réalisé à Lentigny. Il est important de noter que la solution la plus coûteuse, qui aurait consisté à tout démolir et à repartir de zéro, n'a pas été retenue. Il était mention de CHF 17 millions hors taxes pour l'ensemble du projet.

En mai 2023, les communes de Sarine-Ouest ont mandaté Microgis, un spécialiste des projections démographiques scolaires, qui a confirmé le nombre de classes nécessaires pour le projet.

Le 5 décembre 2023, lors de la séance du Conseil général, deux variantes ont été présentées, à savoir le maintien de l'école actuelle, ou la construction d'une nouvelle infrastructure. À cette étape, aucune décision n'avait encore été prise.

Le concours a été lancé le 26 avril 2024, avec une restitution des projets prévue au plus tard le 26 juillet 2024. Les maquettes devaient être remises le 23 août 2024. Au total, 16 projets ont été soumis et analysés par le jury, dirigé par M. Clément du bureau Riforma, anciennement Chappuis.

Le jury était composé de quatre professionnel-le-s, Mme Léonie Ruchet, vice-Présidente du jury et architecte à Fribourg, Mme Mona Trautmann, architecte à Sion, M. Stéphane Emery, architecte à Fribourg, et M. Mehmet Hikmel, architecte à Bulle. Trois membres non-professionnel-le-s ont également siégé au jury, Mme Monique Clément, Directrice de l'établissement scolaire Cap Nord, Mme Séverine Egger, Conseillère communale responsable des écoles, et M. David Bonny, Président du jury et Syndic de la commune de Prez. Je rappelle que j'ai également participé à la Commission de bâtisse du CO de Sarine-Ouest, ainsi qu'à celle du Bicubic lors du remplacement du Directeur du CO de la Glâne.

Le jury a délibéré les 28 et 29 août 2024, ainsi que le 12 septembre 2024, dans la grande salle communale de Prez-vers-Noréaz, où étaient exposés les panneaux et les maquettes. Il est important de noter que la ZIG, en plein centre du village, n'est pas forcément évidente. De plus, de nombreux concours ont été lancés dans le district et au-delà depuis l'année dernière pour des projets d'école, ce qui a peut-être conduit certain·e·s à se sentir épuisé·e·s ou réticent·e·s à participer.

En ce qui concerne l'anonymat des projets, je tiens à préciser, au nom de tous·tes les membres du jury, qu'il a été strictement respecté. Nous n'avions aucune connaissance sur l'identité des participant·e·s, nous ne connaissions que le nom des projets mentionné sur les plans. Ce n'est qu'à la fin, une fois le projet désigné, que nous avons ouvert une enveloppe pour découvrir l'identité du lauréat.

Un autre élément intéressant est que tous·tes les membres du jury, tant professionnel·le·s que non-professionnel·le·s, ont unanimement plébiscité le projet retenu : « Echo des champs » de M. Roberto Ferrara, architecte basé à Wabern, dans le canton de Berne.

Le jury a également remis un rapport contenant des recommandations techniques. À la suite de cela, le projet a été primé et présenté au public le 25 septembre 2024. Les autres projets provenaient de plusieurs cantons, notamment Fribourg (Estavayer-le-Lac, Ecuwillens), ainsi que Vaud, Genève, Berne et Zürich, et même de l'étranger (Italie, France).

Nous avons mandaté le bureau Riforma, qui a mené à bien ce processus. Un débriefing a eu lieu le 30 septembre 2024, marquant la fin de notre collaboration. Nous allons prochainement rencontrer M. Roberto Ferrara afin de discuter de la suite. Il devra nous soumettre une offre pour un crédit d'étude que nous espérons recevoir début 2025. Ce crédit sera ensuite présenté au Conseil général. Normalement, d'ici la fin de l'année 2025, nous devrions obtenir un crédit d'engagement, suivi des travaux à partir de 2026, avec une rentrée scolaire prévue pour 2028-2029.

M. David Bonny présente quelques plans et photos du projet. Ce dernier s'intègre bien dans le bâti du village. Il comprend des structures dédiées, avec une école pour les enfants plus grands et une autre pour les plus petits, ainsi qu'une halle polyvalente à proximité. Un terrain de sport est situé à l'opposé des constructions afin de minimiser les nuisances, un aspect qui a été souligné lors de l'attribution du prix.

De nombreux projets soumis avaient des défauts, notamment en ce qui concerne la hauteur, les volumes, ou le manque de classes. Nous avons à notre disposition un rapport technique qui nous a mis en garde sur ces éléments lors de nos discussions. Le projet gagnant, quant à lui, remplissait tous les critères et ne nécessitait aucune dérogation, ce qui le rend particulièrement adapté pour ce complexe.

Pour la suite, nous envisageons de proposer à la population des visites des écoles actuelles en soirée, et pour ceux·celles qui ne pourraient pas venir, une autre visite sera organisée un samedi. Au début de 2025, le Conseil communal présentera le projet aux citoyen·ne·s des trois villages pour leur expliquer en détail les aménagements, les choix réalisés, les finances, etc. Il est essentiel qu'ils·elles soient bien informé·e·s sur ce sujet.

M. le Président l'a déjà souligné en début de séance : nous avons également réfléchi à la constitution d'une Commission de bâtisse qui regrouperait notamment des membres du Conseil communal. Étant donné que Mme Clément est en convalescence, M. Chanez prendra probablement le relais. Nous aimerions également qu'un membre professionnel du jury y participe, s'il l'accepte, ainsi qu'un·e représentant·e du Conseil général. Nous aurons encore des échanges à ce sujet, et il sera nécessaire d'obtenir une aide pour les finances, car il est crucial de bien suivre l'aspect financier de ce projet.

M. David Bonny présente les variantes qui avaient été proposées, précisant que celles retenues permettent de conserver l'école actuelle. Les CHF 18 millions indiqués étaient une estimation sommaire, hors taxes. Nous aurons un prix définitif lorsque nous aurons le crédit d'engagement, et encore, cela peut évoluer. Nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir un projet trop coûteux, toutefois, nous avons besoin d'une école, d'une halle de sport, d'un AES. Le projet tel qu'il a été présenté par M. Ferrara semble prometteur, et nous n'avons pas reçu de retours négatifs à ce sujet.

Le Conseil communal tient à remercier le Conseil général pour son implication lors des différentes présentations, ainsi que pour la séance de travail organisée à cet égard. Nous prévoyons de revenir vers vous lors d'un Conseil général spécial pour le vote de ce prochain crédit, afin de respecter le calendrier établi.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président le remercie et ouvre la discussion.

M. Pierre-Alain Egger, au nom du groupe de Prez-vers-Noréaz prend la parole.

A la suite de nos demandes lors de la dernière séance, je tiens à remercier le Conseil communal de nous avoir permis d'accéder au programme du concours pour ce nouveau complexe.

Après une lecture attentive, nous relevons quelques points qui nous ont surpris et qui méritent d'être discutés et traités.

Salle polyvalente : au point 3.2, le projet prévoit une salle de la taille de celle de Lentigny. Cependant, en ce qui concerne son utilisation en tant que salle polyvalente, il est indiqué une capacité maximum de 300 personnes. Nous demandons que ce chiffre soit revu à 500 ou 600 personnes. Ce n'est pas une question de mobilier, mais les accès et sorties de secours doivent être adaptés à cette capacité. Une fois la construction achevée, il sera trop tard pour réagir. Nous avons constaté que, dans les communes voisines, il est désormais exigé de respecter strictement ces capacités maximales. Par exemple, la commune de Lentigny ne peut plus remplir sa salle comme auparavant, et il semble qu'elle envisage de modifier les accès pour augmenter cette capacité.

La scène de la salle est également de la même taille que celle de Lentigny, mais aucune information sur les équipements, l'éclairage ou l'acoustique n'est précisée. Ces aspects doivent être pris en compte pour éviter des coûts supplémentaires liés à des réaménagements ultérieurs.

Sous le nouveau bâtiment, des abris de protection civile (PC) sont prévus. Cependant, il n'y a aucune information sur la taille de ces abris ni sur les largeurs des portes d'accès. Étant donné qu'ils seront destinés aux sociétés locales de la commune, nous devons y prêter une attention particulière.

De plus, une ventilation devra être installée. Dans le programme du concours, il n'y a aucune mention des surfaces des abris, des largeurs de porte, ni de la ventilation.

Depuis notre séance de groupe, le vainqueur du concours a été désigné. Les abris sont bien conçus, mais les dimensions et les accès ne semblent pas appropriés pour une utilisation par les sociétés. A titre d'exemple : le local de répétition pour la société de musique « La Cigonia » qui compte actuellement plus de 50 musiciens. Nous devrions nous inspirer des abris situés à Siviriez, Cottens et Estavayer-le-Gibloux.

Un dernier point que je souhaite aborder est la prévision de seulement 25 places de parc pour une école comptant 16 salles de classe et une grande salle polyvalente dans un village comme Prez-vers-Noréaz. C'est déjà compliqué et insuffisant lors de l'organisation de lotos ou d'autres manifestations dans la salle actuelle, qui a une capacité de 200 personnes. Nous utilisons déjà les 25 places de stationnement de l'école, ainsi que celles du bâtiment communal et devant la salle.

Nous demandons donc une réévaluation du nombre de places de parc, en veillant à ce que les négociations et l'application des normes soient menées de manière intelligente.

De plus, nous soutenons la mise en place d'une Commission de bâtisse, qui inclurait des représentant·e·s des sociétés culturelles et sportives. Ces membres utiliseront régulièrement les infrastructures, comme la salle polyvalente, la scène et les abris PC en sous-sol.

Les visites et séances d'informations dans les trois villages sont cruciales pour sensibiliser la population aux enjeux. L'état des anciens bâtiments doit être présenté avec des photos et des expertises à l'appui, car ces rapports existent déjà. Des sujets comme la complexité et les coûts des transports scolaires actuels, ainsi que les difficultés liées à l'organisation de l'AES doivent également être expliqués aux citoyen·ne·s de la commune.

En tant que Conseiller·ère·s généraux·ales, nous sommes convaincu·e·s de la nécessité de ce projet, comme en témoigne le vote majoritaire en faveur du budget pour le concours d'architecture en vue d'un complexe scolaire, culturel et sportif, qui a eu lieu le 15 décembre 2022, avec 25 oui, 2 non et 1 abstention. L'emplacement était déjà connu lors de ce vote.

Il reste à convaincre les habitant·e·s et les contribuables. Sans ce nouveau complexe ou en cas de report du projet, nous devons investir des sommes importantes pour l'entretien des anciens bâtiments.

M. David Bonny : nous allons discuter avec l'architecte de plusieurs demandes. Par exemple, la société de tir souhaiterait pouvoir pratiquer le tir au petit calibre dans les abris. Je crois que cela avait été envisagé à un moment donné. De plus, il serait nécessaire de prévoir un local pour la société de jeunesse. Nous devons donc étudier la faisabilité de toutes ces propositions.

Concernant les places de parc, nous en avons longuement débattues au sein du jury. Les architectes nous ont même signalé qu'il·elle·s consacrent actuellement la moitié de leur temps à la construction et l'autre moitié à la gestion des places de parc. La question de la mobilité est très complexe.

En ce qui concerne l'intégration d'un·e membre des sociétés dans la Commission des bâtisses, nous ne pouvons pas inclure tout le monde. Nous sommes déjà entre sept et huit membres. Le Conseil communal préfère maintenir un large panel de représentant·e·s. Cependant, il y aura des sous-commissions pour différents aspects du projet, comme l'école, le mobilier, et les sociétés, dans lesquelles nous pourrions intégrer d'autres personnes.

Nous prenons toutes les remarques en compte.

M. Yannick Julmy, à titre personnel : lors de la dernière séance, j'exprimais déjà des doutes sur la pertinence du jury et, à présent, je m'interroge également sur celle de la future commission. Je pense que nous ne nous entourons pas de manière optimale. Étant moi-même dans le domaine de la construction, je considère que les meilleures expériences sont celles qui se basent sur des réalisations concrètes. Il serait judicieux d'inclure dans cette commission quelqu'un ayant déjà participé à la construction d'une école récente, comme un responsable d'établissement, plutôt que des personnes qui ne seront bientôt plus présentes, et qui, selon moi, ne possèdent pas nécessairement les compétences requises pour prendre des décisions de cette nature. Bien que le nombre de membres de la commission soit déjà conséquent, je pense qu'il est possible de retirer certaines personnes pour laisser la place à d'autres avec davantage d'expérience et de vécu.

M. David Bonny : tout d'abord, il y aura un·e représentant·e du Conseil général au sein de la Commission des bâtisses, ce sera peut-être vous, M. Yannick Julmy. Comme je l'ai déjà mentionné, nous avons sollicité un architecte professionnel qui a récemment construit une école à proximité, a rénové un bâtiment de l'État pour plusieurs dizaines de millions de francs, et travaille actuellement sur le château de Bulle. C'est une personne familière avec les procédures de construction. Nous avons également besoin de quelqu'un·e pour gérer le flux financier. Cependant, il est crucial d'inclure un·e représentant·e de notre école dans cette commission.

M. le Président tient à rappeler les éléments soulevés par le groupe de Prez-vers-Noréaz, qui préoccupent la majorité du Conseil général, en l'absence d'autres prises de parole.

Je pars du principe qu'une Commission des bâtisses sera mise en place de manière tacite, composée de représentant·e·s du Conseil communal, du Conseil général, d'un professionnel, ainsi que de personnes en lien avec les sociétés. De plus, des sous-commissions seront créées afin de se pencher sur des aspects plus spécifiques du projet.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9. Informations du Conseil communal

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour ses informations.

M. Pierre Bovet prend la parole.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Voici quelques informations concernant mes différents dicastères :

Eclairage public

J'aimerais tout d'abord vous présenter les résultats de l'étude du Service de l'énergie (SdE) du canton de Fribourg concernant l'éclairage public. En réponse à la question concernant la possibilité d'extinction totale des feux ou le passage en éclairage dynamique dans notre commune en 2024, la conclusion est que cet objectif est « partiellement atteint ». Comme vous le savez, le village de Corserey devra attendre un peu avant de bénéficier de l'extinction ou de la solution dynamique, car nous devons d'abord remplacer certains éléments installés en 2016.

À ce jour, la quasi-totalité de la commune est équipée d'éclairage LED, et presque tous les lampadaires ont été remplacés. Les derniers seront remplacés dans les prochains jours afin d'atteindre un objectif de 100% d'éclairage LED. Par la suite, nous disposerons d'un logiciel de gestion qui nous permettra d'effectuer les réglages nécessaires pour optimiser la densité d'éclairage dans les villages de Noréaz et Prez-vers-Noréaz, en étant accompagné·e·s d'un spécialiste en éclairage public.

Approvisionnement en eau

La procédure d'adhésion au Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN) des communes membres de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau de Sarine-Ouest (AESO) progresse. Lors de la prochaine séance du Conseil général, vous serez appelé·e·s à statuer sur les statuts du CEFREN, qui incluent l'adhésion des communes d'Avry, Prez, Cottens, Neyruz et la Brillaz. Une fois cette étape franchie, notre commune deviendra pleinement membre du CEFREN, garantissant ainsi l'approvisionnement en eau pour les secteurs de Prez-vers-Noréaz et, prochainement, de Corserey. À l'heure actuelle, notre commune est cliente à bien plaisir du CEFREN. Je fournirai davantage de détails lors du vote sur ces statuts.

Epuración

La liaison Corserey-Prez a enfin obtenu son permis de construire, ce qui nous permet de commencer les travaux. En attendant la disponibilité des entreprises, M. Biemann entamera prochainement le soudage de la conduite avant de l'enterrer. Les travaux de génie civil sont prévus pour janvier-février 2025, les entreprises mandatées n'étant pas disponibles avant cette date.

Routes

Nous avons discuté du projet de valorisation de traversée de localité (Valtraloc) avec l'ingénieur cantonal, M. Magnin, du Service des ponts et chaussées (SPC) de l'Etat de Fribourg, ainsi qu'avec ses chefs de secteur. Nous avons convenu de revoir l'ensemble du projet sans modifier le travail effectué jusqu'à présent, mais en sectorisant et en priorisant certaines parties du village afin de progresser selon les moyens financiers de la commune. Des éclaircissements devront également être apportés concernant la clé de répartition, qui a été fixée à 46% à la

charge de la commune, puis à 37%, tandis que la commune de Neyruz est à 19%. Nous avons besoin de réponses claires de la part du canton. Une partie de cette différence peut être justifiée, mais pour le reste, des explications plus concluantes seront nécessaires. Je vous fournirai plus de renseignements en temps opportun.

L'entretien de la Route des Arbognes à Noréaz est en cours depuis le 30 septembre 2024, réalisé par la société Prodo SA. Les travaux devraient se poursuivre encore 2 ou 3 jours. Notre service technique suit ces travaux de près pour garantir la qualité promise sur ce tronçon de route. Pour rappel, il s'agit d'une expérience consistant à entretenir cette route, passablement abîmée mais à faible trafic, avec le dépôt d'un enrobé à froid. C'est une bonne occasion d'évaluer ce produit en termes de rapport qualité-prix.

Nous avons mené une expérience d'environ un an avec la fermeture de la Route des Arbognes, ce qui a entraîné, selon les mesures, une diminution drastique du trafic aux Eschesbys et sur la Route du Lac, en raison de l'interdiction du trafic pendulaire. En pratique, certaines personnes ont contourné ces interdictions. La commune a donc contacté le sergent Gabriel Mauron pour obtenir des explications et intensifier les contrôles dans la région afin de faire respecter ces interdictions.

Parallèlement, nous avons pris en compte les demandes et plaintes des habitant·e·s de Noréaz, qui n'utilisaient pas cette route pour se rendre au travail, mais simplement pour se balader le long de l'Arbogne. Entre Avenches et Oleyres, une route est fermée au trafic uniquement durant les heures de pointe des pendulaires, de 05h00 à 09h00 et de 16h00 à 19h00. Les Conseiller·ère·s communaux·ales de Montagny et de Prez se sont accordé·e·s afin de faire cette demande auprès du canton. Une demande similaire avait été faite auparavant, mais n'avait pas été bien accueillie, le canton justifiant que les contrôles étaient trop compliqués à mettre en place.

A la suite de l'expérience positive entre Avenches et Oleyres, nous avons donc trouvé un compromis afin que l'utilisation de la Route des Arbognes soit toujours possible en milieu de journée. La demande a été formulée, et nous sommes désormais en attente de la réponse du canton, qui ne devrait pas avoir de raison de la refuser.

Nous exprimons notre mécontentement concernant la route de contournement, car ce projet est constamment reporté par les services du canton. À chaque fois, une nouvelle excuse est avancée pour expliquer que le dossier d'enquête n'est pas encore prêt. Au départ, il était question de consolider le projet afin d'anticiper les oppositions, en raison des expériences passées avec la liaison Marly-Matran. Ensuite, la nécessité d'un plan climat obligatoire, imposé par Berne pour tout projet d'envergure, a été évoquée. Cependant, personne au canton ne sait exactement ce qu'il doit contenir, ce qui retarde encore le processus.

Nous n'avons pas eu de comité de pilotage depuis environ un an et demi. En conséquence, le Conseil communal a décidé d'écrire au Conseiller d'Etat en charge de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), M. Jean-François Steiert, afin de l'inviter à une rencontre avec la population. Cette rencontre visera à fournir des explications sur cette situation. Les habitant·e·s seront vraisemblablement invité·e·s à s'inscrire et à soumettre leurs questions au préalable.

Pour rappel, ce projet devrait non seulement améliorer le confort de vie des bordier·ère·s de Prez-vers-Noréaz, mais aussi offrir une solution de mobilité douce bien conçue, avec une liaison aux réseaux de l'Agglomération de Fribourg (Agglo). Ce serait vraiment dommage de ne pas pouvoir en bénéficier, notamment pour ceux·celles qui se rendent à la gare à vélo.

Mme Isabelle Staub Barbey prend la parole concernant les plans d'aménagement locaux (PAL) de la commune de Prez.

Prez-vers-Noréaz

Dans la Feuille officielle du 30 août 2024, la DIME a publié les différentes mesures qu'elle compte prendre dans sa décision d'approbation et celles qu'elle envisage de ne pas approuver. C'est la procédure du « Droit d'être entendu ».

Les préavis sont plutôt favorables. Nous avons noté avec satisfaction que la zone spéciale pour le stand de tir a été acceptée (tout le périmètre proposé, y compris le stationnement), et que la DIME a confirmé le maintien des ZIG situées à l'extérieur du village (le terrain de football et les installations de télécommunication à Maison Rouge). De plus, l'abrogation des plans d'aménagement de détail (PAD) en vigueur a été validée.

En revanche, les prescriptions particulières convenues avec les propriétaires/opposant·e·s de l'art. 196 RF aux Riaux n'ont pas été validées, le canton privilégiant plutôt le maintien de la végétation. La prescription particulière relative à la gestion des places de stationnement liées à l'Auberge de la Cigogne a également reçu un préavis défavorable.

Le Conseil communal a exercé son droit d'être entendu par écrit, défendant les modifications mises à l'enquête en février 2023, notamment les dispositions de la zone centre village (ZCV) relatives au fonctionnement actuel et futur de l'Auberge de la Cigogne. En effet, les places de stationnement légalisées situées sur l'art. 10 RF sont associées à l'Auberge de la Cigogne située sur l'art. 11 RF. Pour cette raison, il est essentiel de maintenir le lien entre les deux parcelles, car la rupture de cette connexion entraînerait l'impossibilité de garantir les places de stationnement nécessaires au bâtiment protégé.

La commune soutient le texte inscrit dans le Règlement communal d'urbanisme (RCU), applicable à l'art. 10 RF, stipulant que « Toute nouvelle construction sur ce secteur doit intégrer les places de stationnement nécessaires à la transformation et/ou à la réaffectation du bâtiment de l'Auberge de la Cigogne et doit tenir compte de son fonctionnement actuel et futur. »

Nous pouvons dire que la procédure de révision du PAL de Prez, secteur Prez-vers-Noréaz, est désormais terminée, car le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a précisé que les modifications devront être effectuées dans le cadre de la procédure d'harmonisation. Il n'y aura donc plus de mise à l'enquête du PAL de Prez-vers-Noréaz.

Nous sommes toujours en attente de la décision finale concernant les PAL de Corserey et de Noréaz.

M. David Bonny prend la parole.

En ce qui concerne la mobilité, nous rencontrons de plus en plus de problèmes autour du bâtiment communal de Prez-vers-Noréaz ainsi que sur le parking de Noréaz à la Route de Ponthaux. Des véhicules occupent abusivement les places de parc gratuites, ce qui pose des désagréments. Nous avons dû faire retirer un bus qui était stationné depuis une semaine. C'est regrettable, mais si cette situation perdure, nous devons envisager de mettre en place des zones bleues ou des places payantes. Il est normal que ces places soient occupées temporairement, mais pas de manière prolongée.

Le dimanche matin du 29 septembre 2024, le Conseil communal a assisté à la cérémonie de remise du prix culturel 2024 de l'Etat de Fribourg à « Kunos Circus Theater ». Nous tenons à les féliciter pour cette distinction. Le monde de la culture était bien représenté lors de cet événement, qui s'est tenu sous le chapiteau de Mme Bénédicte Bütler et M. Clemens Lüthard. Depuis 1993, il·elle·s ont réalisé des tournées à travers le monde, notamment en Suisse, en France, en Italie, en Allemagne, en Turquie, en Égypte, aux États-Unis, en Slovénie, à Singapour et en Indonésie, que ce soit en solo, en duo ou en collaboration. En 2005, il·elle·s ont installé un lieu d'entraînement, de création, de répétition et d'enseignement des arts du cirque dans la commune de Prez. En 2006, il·elle·s ont fondé l'école « Cirque-en-ciel » et, en 2007, le chapiteau fixe a été érigé à Prez-vers-Noréaz. Il·elle·s jouent un rôle culturel et social important à leur manière. De nombreux·ses jeunes, tant de la commune que d'ailleurs, viennent suivre leurs cours. Le cirque est en plein essor, et le Conseil communal a pu exprimer ses félicitations lors de cette remise de prix. La Conseillère d'Etat responsable des cultures était également présente.

M. David Bonny poursuit à propos du label « Cité de l'énergie ».

Je tiens à remercier M. André Lehmann, Conseiller au sein de l'entreprise Effiteam, ainsi que la Commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité du Conseil général, notre service technique, M. David Monnerat, et les membres du Conseil communal. Pour rappel, les frais s'élèvent à environ CHF 10'000.00, avec des subventions couvrant CHF 6'000.00. M. Lehmann nous a prévenu·e·s qu'il appliquait des critères d'évaluation stricts, ce qui nous faisait craindre le pire. Il faut obtenir 50% de l'ensemble des critères pour décrocher le label « Cité de l'énergie ». En 2020, nous avons atteint un score de 58.9%, et cette année, nous avons obtenu 64.2%. Bien que nous soyons satisfait·e·s de ce résultat, nous avons un léger regret de ne pas avoir atteint les 70%, car cela aurait permis d'obtenir davantage de subventions.

Concernant l'avenir, nous avons réfléchi dans le cadre du budget, et 2025 sera une année de transition, car le Conseil général a exprimé le souhait d'avoir un plan climat communal. Nous sommes déjà en discussion avec M. Lehmann pour envisager les actions à entreprendre, les coûts et les implications. Ces discussions nous permettront d'étudier et de planifier un plan climat pour 2026.

Voici le résumé du rapport transmis par M. André Lehmann :

« Commune pragmatique, orientée actions en fonction des opportunités, fonctionnement coopératif entre les membres du Conseil communal et du Conseil général.

Pilotage du processus : le Syndic et la Commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité, organisation à renforcer. L'énergie est prise en compte dans toutes les démarches communales.

Cohérence avec la politique énergétique et climatique suisse et cantonale : la commune a choisi des objectifs conformes aux objectifs fédéraux et fribourgeois, avec une réduction des consommations de chauffage de 10% en 2025 par rapport à 2017, et de 40% en 2035. Idem pour l'électricité.

Les objectifs spécifiques au patrimoine communal et au territoire datent de 2020 et n'ont pas été adaptés à la situation, alors que plusieurs de ces objectifs sont déjà actuellement atteints. Ce qui montre la dynamique de la commune, malgré une faiblesse de ses moyens financiers.

Mobilité : plusieurs projets – zones de limitation de vitesse, pistes cyclables, mobilité douce – sont dépendants du projet de contournement du village de Prez-vers-Noréaz, ce qui explique un taux de mise en œuvre faible pour l'instant.

Le programme d'action est globalement cohérent par rapport aux enjeux, aux potentiels et aux possibilités d'action de la commune.

Actions-phares prévues dans le futur plan d'action :

- construction du futur complexe scolaire, sportif et culturel, qui remplacera les anciennes écoles des villages ;
- route de contournement et mobilité douce ;
- éclairage public. »

M. le Président les remercie et demande s'il y a d'autres communications de la part du Conseil communal.

Il n'y en a pas.

M. le Président souligne certains points abordés par le Conseil communal, en particulier ceux concernant l'avancement des travaux dans les dicastères de M. Pierre Bovet. Il souligne l'importance du projet de la route de contournement pour les citoyen·ne·s, mentionnant que la rencontre prévue avec M. Jean-François Steiert, directeur de la DIME, est une bonne initiative afin de faire avancer les discussions et obtenir des éclaircissements sur les décisions de l'État. Il se montre également optimiste quant au développement du PAL de Prez-vers-Noréaz, en espérant qu'il aboutira comme prévu.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

10. Questions, propositions et divers

M. le Président ouvre la discussion.

M. François Trotti, pour le groupe de Noréaz, mentionne la récente rencontre avec les habitant·e·s du village, durant laquelle plusieurs sujets d'inquiétude ont été soulevés. Le principal point concerne la sécurité du carrefour entre la Route de Seedorf et la Route de

l'Eglise, notamment en raison de la mauvaise visibilité et de la présence d'un passage piétons à cet endroit.

La population s'inquiète de la sécurité des piétons et s'interroge sur les solutions possibles pour améliorer la situation avant que cette route ne devienne cantonale. L'idée d'introduire une zone 30 a été discutée et semble avoir reçu un accueil favorable lors de la rencontre. Le groupe de Noréaz demande s'il serait possible d'agir afin de répondre à ces préoccupations.

M. Pierre Bovet répond aux préoccupations soulevées par le groupe de Noréaz. Il explique que le passage piétons a été installé pour permettre aux habitant·e·s de l'Impasse de la Côte de se rendre à l'arrêt de bus et que lors de la mise en place de la zone 30, l'idée initiale était de l'étendre jusqu'au "cédez le passage", mais l'arrêt de bus et la nécessité de se conformer à la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) ont retardé ce projet. La situation évoluera puisque cette route deviendra cantonale dès le 1^{er} janvier 2025, et le canton prendra en charge le déneigement dès cet hiver.

Il souligne qu'en raison de l'urgence de la situation, la commune a décidé de ne pas attendre davantage pour mettre en place la zone 30 sur les autres sections. Le service technique de la commune a été chargé d'examiner des solutions rapides pour améliorer la sécurité du carrefour, comme des marquages sur la route cantonale ou une meilleure signalisation. Il assure que le Conseil communal est conscient du danger à cet endroit et qu'il s'efforcera de trouver des solutions adaptées.

Mme Claudine Perroud, au nom de la Commission Senior+, prend la parole.

Je vous remercie d'avoir accepté en mai 2024 de nommer la Commission Senior+, pour la durée de la législature.

Nous n'avons pas chômé et avons pu réaliser la brochure Seniors, dont vous avez reçu un exemplaire ce soir. Celle-ci comprend énormément d'informations utiles aux seniors, dans les domaines suivants : les services, la mobilité, la santé, les informations sociales, administratives et financières, culturelles, sportives et de loisirs. Tous·tes les seniors de la commune ont reçu cette brochure et ont désormais un aide-mémoire pour toute question administrative et autre.

La deuxième activité de la Commission Senior+, parallèlement à cette brochure qui devrait durer environ 2 ans avant d'être renouvelée, est l'élaboration d'un premier programme semestriel d'activités sportives et culturelles, courant de septembre à décembre 2024. Le suivant sortira en janvier 2025. Ce programme comprend les activités que les sociétés locales ouvrent aux seniors, ainsi que des activités ponctuelles organisées par la Commission Senior+, comme des repas partagés à l'EMS de Cottens ou au Château de Seedorf, un match aux cartes et une activité à la Bibliothèque régionale d'Avry (BRA).

La page « Seniors » du site internet communal a été mise à jour ; toute la documentation et les informations utiles aux seniors y figurent.

Je vous remercie d'avoir permis à cette commission de continuer à travailler et très concrètement de mettre régulièrement des activités pour nos seniors.

M. le Président remercie la Commission Senior+ pour l'ensemble du travail effectué.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel, revient sur la vente des biens communaux. Il souligne l'importance de ne pas se précipiter et de prendre le temps nécessaire pour bien vendre ces biens, afin de financer les futurs investissements de la commune. Il insiste également sur l'importance de ne pas céder à la pression des potentiel·le·s acquéreur·euse·s et de se donner le temps de trouver le meilleur prix, notamment pour la Carrée communale à Corserey, en engageant un·e courtier·ère. Selon lui, les erreurs du passé doivent servir de leçon, et la priorité doit être de vendre ces biens dans les meilleures conditions possibles.

M. le Président le remercie et précise que la planification financière devra être mise à jour avec les tenants et les aboutissants afin que le patrimoine puisse être valorisé.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel, en tant que Président de l'Union des sociales de Prez (USLP), indique qu'il devait intégrer la Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs depuis le début de l'année 2024. Il vient de recevoir une invitation pour une séance le 8 octobre 2024 et remercie la commission.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président demande à toutes les personnes intervenues durant cette séance, soit au niveau du Conseil général, soit au niveau du Conseil communal, de transmettre leurs textes par courriel à la Secrétaire communale adjointe afin de faciliter la prise du procès-verbal.

M. le Président remercie le Conseil général pour les échanges fructueux. Le crédit d'étude sera prochainement voté, il y aura beaucoup d'interrogations. Il se réjouit de la création d'une Commission de bâtisse afin d'aider le Conseil communal à agir dans l'intérêt de la population et des différentes sociétés.

M. le Président clôt la séance, il est 21h10.

Au nom du Conseil général

La Secrétaire-adjointe
Auteure du procès-verbal



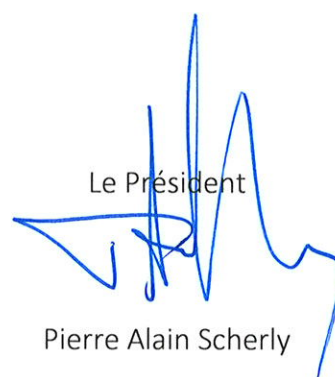
Rosalie Broye

La Secrétaire communale



Mireille Gross

Le Président



Pierre Alain Scherly